

SPECIAL

**de l'Eco :
ccess
isées**

stories

ZOOM

**Les enjeux
de la nouvelle décennie
pour le secteur bancaire**

*What lies ahead
for the banking sector
in the new decade*



Comité pour la promotion et la protection du droit des femmes / Committee for the Promotion and Protection of Women's Rights

Droit des femmes : une priorité pour Monaco

Le 3 décembre dernier, le Comité pour la promotion et la protection du droit des femmes se réunissait pour la seconde fois, au Yacht Club de Monaco. Céline Cottalorda, Déléguée interministérielle pour la promotion et la protection du droit des femmes, a ainsi présenté le premier rapport annuel du Comité dont elle a la charge. Depuis son installation le 25 octobre 2018, de nombreuses actions ont été menées en Principauté sur ce sujet, qui apparaît comme faisant partie des grandes priorités du Gouvernement Princier. Céline Cottalorda a ainsi rappelé que deux lois importantes pour le droit des femmes avaient été votées cette année, celle concernant l'allongement du congé de maternité à 18 semaines, ainsi que celle dépénalisant l'avortement en Principauté. Malgré ces deux avancées majeures, la législation monégasque doit encore évoluer en la matière, certains textes ayant été jugés archaïques et obsolètes par le Comité.

Mais, pour Céline Cottalorda un des grands enjeux de sa mission est de faire changer les mentalités, notamment sur les vio-

lences faites aux femmes, Monaco n'étant pas épargné par ce fléau, puisque plusieurs cas ont été, cette année, recensés. Une vaste campagne de communication a été lancée le 25 novembre dernier, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En parallèle, un numéro d'urgence a aussi été mis en place pour les victimes de violence, leur permettant d'avoir un interlocuteur pouvant leur venir en aide rapidement. Didier Gamerdingier, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, a aussi annoncé un grand plan de formation en 2020, qui s'adressera au personnel hospitalier, comme aux médecins de villes et aux pharmaciens, pour mieux détecter les cas de violence et améliorer la prise en charge des victimes. L'autre priorité de Céline Cottalorda est aussi de parvenir à instaurer une véritable égalité entre les hommes et les femmes au travail. Une charte vient d'ailleurs d'être signée par les représentants des employeurs de la Principauté, un signe qui montre que les choses sont en train d'évoluer dans le bon sens.

www.dfm.mc • numéro d'information anonyme et gratuit/anonymous and free of charge 717 : 0800 91 90 10

Women's rights: a priority for Monaco

Les violences faites aux femmes à Monaco en 2019

Le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes et l'IMSEE viennent de faire paraître la première publication sur les violences faites aux femmes à Monaco. Ainsi, selon les services de police, 31 faits de violences ont été commis contre des femmes sur le territoire monégasque en 2019. Dans près de 60 % des cas, il s'agit de violences physiques. Pour 25 % de violences sexuelles. De son côté l'AVIP a reçu 40 femmes victimes de violences en 2019. Dans 83 % des cas, les violences ont été commises par le conjoint ou ex-conjoint de la victime. Le traitement judiciaire des affaires a permis de prononcer 4 condamnations et 2 ordonnances de protection. 10 affaires ont été classées sans suite sur les 27 ouvertes pour des faits commis en 2019.

Violence Against Women In Monaco 2019

The Committee to Promote and Safeguard Women's Rights, along with IMSEE, have just published their first report on violence against women in Monaco. According to the police, there were 31 violent crimes committed against women in the Principality in 2019. In nearly 60% of cases, physical violence was committed and 25% of crimes were sexual attacks. Meanwhile, the victim support charity, AVIP, was contacted by 40 women about violence in 2019. The justice system saw four convictions and two restraining orders handed out; and of the 27 cases opened in 2019, 10 cases were dropped.

On December 3, the Committee for the Promotion and Protection of Women's Rights met for the second time at the Yacht Club de Monaco. Céline Cottalorda, Interministerial Delegate for the Promotion and Protection of Women's Rights, presented the first annual report of the Committee for which she is responsible. Since its inauguration on October 25, 2018, numerous initiatives have been implemented in the Principality on this subject, which appears to be one of the major priorities of the Princely Government. Céline Cottalorda pointed out that two important laws regarding women's rights have been voted this year, that concerning the extension of maternity leave to 18 weeks, as well as legislation decriminalizing abortion in the Principality. Despite these two major advances, Monégasque legislation has yet to evolve in this area, as the Committee considers certain texts archaic and obsolete. One of the major challenges for Céline Cottalorda is to change people's attitudes, in particular regarding violence against women, as Monaco has yet to be spared from this scourge: several cases have been identified this year. A major communications campaign was launched on November 25, the International Day for the Elimination of Violence against Women. Simultaneously an emergency number has been set up for the victims of violence, putting them in immediate contact with a person who can come to their aid rapidly. Didier Gamerdingier, Government Advisor - Minister of Social Affairs and Health, also announced a major training plan for 2020, which will be for hospital staff as well as for general medical practitioners and pharmacists, to enable them to better detect cases of violence and enhance the care available for victims. Céline Cottalorda's other priority is to achieve real equality between men and women in the workplace. Representatives of employers in the Principality have just signed a charter, a sign that things are moving in the right direction.

